

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 12 décembre 2024

**Délibération n°2024-174 – Finances – Décision modificative n°3 du budget principal  
exercice 2024**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	53
Ne prend pas part au vote	0
Votants	53
Abstention	3
Suffrage exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 06 décembre s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à Samoisi-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Michael GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT (jusqu'à la délibération N°2024-186), Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Francine BOLLET à Mme Isabelle BOLGERT  
M. Michel CHARIAU à Mme Françoise BICHON-LHERMITTE  
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINÉ  
M. David DINTILHAC à Mme Nathalie VINOT  
M. Julien GONDARD à M. Laurent ROUSSEL  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVOET  
M. Fabrice LARCHÉ à M. Pascal GOUHOURY  
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER  
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Hélène MAGGIORI

Membres absents :

M. Christophe BAGUET

Mme Sophie BERTHOLIER  
M. Christian BOURNERY  
Mme Anne GHYSSENS  
M. Sylvain PIESSET  
Mme Cécile PORTE  
Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Anthony VAUTIER  
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N° 2024-164)  
M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N° 2024-168 et N° 2024-189)  
Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N° 2024-168 et N° 2024-189)  
M. Gérard TAPONAT (pour le vote des délibérations N° 2024-187, N° 2024-188 et N° 2024-189)  
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N° 2024-188)

Membres n'ayant pas pris part au vote :

M. Patrick POCHON ne prend pas part au vote de la délibération N°2024-189.

Secrétaire de Séance : Mme Dominique L'HOSTIS

**Références juridiques :**

- **Délibération n°2024-059 du conseil communautaire du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024**
- **Délibération n°2024-102 du conseil communautaire du 27 juin 2024 adoptant la décision modificative N°1 du budget principal de l'exercice 2024**
- **Délibération n°2024-140 du conseil communautaire du 26 septembre 2024 adoptant la décision modificative N°2 du budget principal de l'exercice 2024**

**Rapporteur : Mme FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 03 décembre 2024.

Par délibération n°2024-059 en date du 28 mars 2024, le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget principal avec reprise du résultat de l'exercice 2023. Puis, par délibération n°2024-102 en date du 27 juin 2024, le conseil communautaire a adopté la décision modificative n°1 du budget principal. Enfin, par délibération n°2024-140 en date du 26 septembre 2024, le conseil communautaire a adopté la décision modificative n°2 du budget principal.

Afin d'ajuster les crédits inscrits en recettes et dépenses, il est proposé à l'assemblée une décision modificative n°3.

En section de fonctionnement, la décision modificative permet, au sein du chapitre 011, de basculer les crédits inscrits au compte 617 vers le compte 611 dans l'opération 012402301 relative à l'autorisation d'engagement/crédits de paiement (AE/CP) concernant l'OPAH-RU à hauteur de 90 000 €.

Par ailleurs il est inscrit au chapitre 042 compte 77681 en recettes de fonctionnement, et au chapitre 040 compte 198 en dépenses d'investissement un montant de 34 000 € afin de compléter les crédits déjà inscrits sur ces deux lignes pour pouvoir passer les écritures de neutralisation des amortissements des comptes 204xxx.

En section d'investissement, il est prévu au chapitre 041 en dépenses et en recettes, les crédits nécessaires à la résorption d'avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés de travaux concernant le gymnase Coubertin et la machinerie de la piscine à hauteur de 100 282 €.

Par ailleurs, lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024, dans le cadre de la décision modificative n°2 (délibération N°2024-140), il avait été basculé des crédits du chapitre 23 au chapitre 21 à hauteur de 1 300 000 € concernant les travaux à réaliser sur le terrain synthétique Coubertin d'une part et sur les terrains de tennis de Coubertin d'autre part, sachant que ces travaux devaient être terminés avant la fin de l'année et qu'il était donc inutile de passer ces crédits au chapitre 23.

Accusé de réception en préfecture  
07/20/2024 10:24:24  
Date de réception préfecture : 20/12/2024

travaux devaient être terminés avant la fin de l'année et qu'il était donc inutile de passer ces dépenses au chapitre 23. Toutefois, si les travaux du terrain synthétique ont bien été engagés sur le chapitre 21, il se trouve que ceux des tennis ont finalement été engagés sur le chapitre 23, au détriment d'autres engagements de travaux à effectuer. Par conséquent, il est nécessaire de rebasculer des crédits à hauteur de 300 000 € du chapitre 21 sur le chapitre 23.

L'ajustement des recettes et dépenses tel que décrit ci-dessus permet, ainsi, de dégager un autofinancement de 34 000 €.

Ainsi, la décision modificative n°3 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement, à un montant de 34 000 €, et en section d'investissement, à un montant de 134 282 €.

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
011		<b>Charges à caractère général</b>	- € 70			<b>Produits des services</b>	- €
	617	Etudes et recherches	- 90 000,00 €				
	611	opération D12402301 - AE/CP OPAH-RU	- 90 000,00 €				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>			<b>- €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>			<b>- €</b>
023		Virement à la section d'investissement	34 000,00 €	042		Opérations d'ordre de transfert entre section	
					77681	Neutralisation amortissements comptes 204xxx	34 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>			<b>34 000,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			<b>34 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>34 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>34 000,00 €</b>

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
21		<b>Immobilisations corporelles</b>	- 300 000,00 €				
	21538	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 300 000,00 €				
23		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>300 000,00 €</b>				
	2313	Régustement crédits au chapitre suite DM de septembre tux en cours	300 000,00 €				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			<b>- €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			<b>- €</b>
040		<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>34 000,00 €</b>	021		Virement de la section de fonctionnement	34 000,00 €
	198	Neutralisation amortissements comptes 204xxx	34 000,00 €				
041		<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>100 282,00 €</b>	041		<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>100 282,00 €</b>
	2313	Résorption avance forfaitaire versée marchés Coubertin/Piscine	100 282,00 €		238	Résorption avance forfaitaire versée	100 282,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>134 282,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>134 282,00 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>134 282,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>134 282,00 €</b>

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°3 du budget principal,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

### Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité (3 Abstentions : Mme Carole CHAVANCE, MM. Yann MOREAU et Patrick GAUTHIER) de :

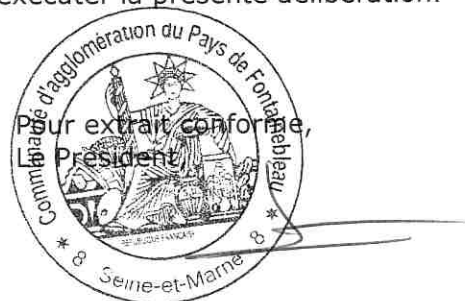
- Approuver la décision modificative n°3 du budget principal,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Dominique L'HOSTIS

Certifié exécutoire le **20.12.2024**  
 Date de mise en ligne le **20.12.2024**  
 Notification le  
 AR Préfecture 077-200072346-



Pascal GOUHOURY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Recours de réception au tribunal  
 077-200072346-20241212-2024-174-BF  
 Date de réception Préfecture 20/12/2024